

**JEAN-PIERRE BOUVET**Conseiller Départemental  
Délégué aux Routes  
et aux Anciens Combattants

Marseille, le

**12 JAN. 2016**Monsieur Richard HARDOUIN  
Président du Collectif Anti-Nuisances L2  
Les Cèdres de Prévalaye Entrée A  
30, traverse des 4 Chemins de Montolivet  
13012 MARSEILLE

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 15 octobre dernier, par lequel vous me transmettez un certain nombre d'informations au sujet de la pollution de l'air, en lien avec l'opération de la rocade L2.

Comme vous le savez, le Département des Bouches-du-Rhône a toujours été favorable à la réalisation de cette grande infrastructure indispensable pour une amélioration globale des déplacements en particulier au sein de la Ville de Marseille.

J'ai bien noté les exigences qui s'imposent à la SRL2 pour rechercher des solutions d'amélioration de la situation des populations exposées, en atténuant l'impact de la L2 et en assurant un suivi des solutions innovantes permises par les évolutions technologiques dans le domaine de l'amélioration de la qualité de l'air, notamment en ce qui concerne la filtration et le traitement.

Sur ces sujets, la position du Département a été de demander la mise en place d'un suivi indépendant de la mise en place des obligations de la SRL2 (Air PACA + Etat) permettant de garantir effectivement leur bonne réalisation. Dans ce cadre, je vous informe que le Département a décidé de contribuer à l'acquisition par Air PACA d'une station complémentaire de mesure de la qualité de l'air qui sera positionnée le long de la L2.

La synthèse produite à ce jour par la SRL2 sur l'utilisation des dispositifs dans le monde montre des résultats pour le moins mitigés en termes d'efficacité et ne permet pas de conclure à un réel intérêt dans le cas de la L2. Cette analyse, dont mes services ont été destinataires en fin d'année 2014, n'a pas été contestée par les services de l'Etat compétents tels que le Centre d'Etude des Tunnels (CETU) qui a par ailleurs également eu connaissance de l'expérimentation conduite sur le tunnel Guy Môquet.

Pour autant, ayant fait du sujet de la protection de la santé des populations concernées un point sensible de la discussion que le Département a eue avec l'Etat pour arrêter sa contribution importante au projet de la L2, je veillerai à ce que cela demeure une préoccupation du maître d'ouvrage Etat et de la Société de la Rocade L2.

Par ailleurs, s'il s'avérait qu'une solution technique innovante, ayant une réelle efficacité confirmée par les services compétents de l'Etat et un coût de réalisation acceptable par les partenaires, venait à être proposée, je demanderais alors que les conditions de sa mise en œuvre sur la rocade L2 soient examinées.

Enfin, vous évoquez la responsabilité du Département dans la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère. En tant que maître d'ouvrage d'infrastructures routières nécessitant des études d'impact intégrant un volet Air – Santé, le Département est pleinement concerné et fait face à ses devoirs en la matière. Pour ce qui est des opérations qu'il cofinance mais dont il n'est pas le maître d'ouvrage, le Département, comme décrit ci-dessus, exerce une vigilance sur la mise en œuvre effective des engagements pris par le maître d'ouvrage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.



Jean-Pierre BOUVET